ROUBAIX

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La rosée violette d'hier n'a que fort peu touché nos conférenciers. Nous enregistrons quand même et avec plaisir deux rosettes et six palmes.

Les rosettes

Ont obtenu la rosette d'officier de l'Instruction publique : MM. le docteur Emile Bole et Emile Vitou, greffier du tribunal de commerce.

Licencié en droit, M. E. Vitou, officier d'académie depuis le 16 février 1899, est greffier du tribunal de commerce depuis 1885.

Pendant douze ans il remplit les fonctions de délégué cantonal et pendant dix ans fut président de l'A. des Anciens élèves de l'école laïque de la rue des Arts. Membre de la Caisse, M. Vitou, qui est capitaine de l'armée territoriale, présida pendant 10 ans aux destinées de la société de gymnastique l'« Ancienne » dont il est encore le président honoraire.

La distinction que vient de lui accorder le gouvernement de la République a été fort bien accueillie car elle est la consécration d'un long dévouement à la chose publique.

Toutes nos vives et sincères félicitations au nouvel officier de l'instruction publique.

— M. Emile Bole, docteur en médecine, délégué cantonal, officier d'académie depuis 1901, médecin-légiste, fut un des premiers artisans à Roubaix, de l'œuvre des conférences scolaires. Sincèrement laïque, il s'est toujour et partout montré l'ami de l'enseignement laïque pour lequel il a su donner sans compter son temps et sa peine.

En lui conférant la rosette d'officier de l'instruction publique, le gouvernement de la République a satisfait au vœu le plus cher de tous les républicains, tout en récompensant un rébé mérite.

Nous nous joignons aux très nombreux amis du docteur Bole pour le féliciter, bien sincèrement de la distinction très méritée dont il vient d'être l'objet.

Les palmes

Ont obtenu les palmes d'officier d'académie : Mme Planckaert-Brouchette, professeur de solfège au conservatoire de musique; M. Léon Mercier, chef de l'Union Chorale de Croix, lequel en toutes circonstances, a su prêter son précieux concours aux œuvres des écoles laïques ; M. Gaston Duburcq, le très dévoué président de l'A. des anciens élèves de l'Institut Turgot ; M. Henri Hespel, menuisier, ancien conseiller municipal, président, depuis plus de vingt ans, de la corporation des ouvriers du bâtiment ; M. Jules Gautier, le très compétent professeur de mécanique de l'Ecole Nationale des Arts Industriels ; M. Lagache, l'habile professeur de teinture de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

A tous ces nouveaux officiers d'académie, nous présentons d'autant plus volontiers nos félicitations qu'ils ont largement mérité la distinction dont ils viennent d'être l'objet de la part du gouvernement de la République.

VENGEANCE D'APACHES

Nous avons relaté hier l'agression dont fut victime, dans la cour de l'estaminet J.-B. Steyart, rue du Pile, 95, l'agent de police Toullemonde, deux redoutables malfaiteurs, André Delfosse et Gustave Deknop, tentèrent d'étrangler. Les vengeurs des inculpés, qui furent capturés quelques heures après leur forfait, se présentèrent dimanche, vers minuit, chez M. Steyart. C'étaient les sieurs Maximilien Duquesnoy et Alexandre Piquette. Après avoir tenté d'éteindre les gaz en jetant leurs sabots dans les lustres, les misérables brisèrent la vaisselle à coups de chaise et firent si consciencieusement une ample distribution de coups de pied et de poing, mettant en lambeaux ses vêtements.

Aidé d'un de ses amis, M. Breyse Augustin, M. Steyart parvint à se débarrasser de ses agresseurs et à les jeter sur la rue. Furieux, les bandits se mirent en devoir de briser la devanture et ne prirent la fuite que sous la menace d'un revolver dont le cabaretier tira deux coups dans leur direction.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête sur cette affaire, et le service de la sûreté est à la recherche des malfaiteurs.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Lundi, vers huit heures du soir, un commencement d'incendie, rapidement éteint par les ouvriers, aidés des sapeurs-pompiers, s'est déclaré dans le séchoir de l'important établissement A. Lepoutre et Cie, rue de la Redoute.

Les dégâts, évalués à quelques centaines de francs, consistent en bourres de laine consumées, par suite d'une surélévation de la température.

IL AIMAIT TROP SA FEMME

Dimanche, vers trois heures de l'après-midi, la femme de Maximilien Fiévet, fraudeur, demeurant rue Ma-Campagne, 57, venait au poste de police du 3e arrondissement, se plaindre de la brutalité de son mari.

En rentrant chez elle, la pauvre femme, qui est sur le point d'être mère, fut de nouveau rouée de coups par son ignoble mari, qui, l'empoignant par les cheveux, la traîna jusque sur la rue, lui lançant de temps à autres, de violents coups de pied dans le ventre. Fiévet a été mis en état d'arrestation. M. le docteur Bantigny, mandé pour donner des soins à la blessée, ne peut pas encore se prononcer sur son état.

LA MENDICITE

Des procès-verbaux ont été dressés à la charge des nommées Marie Leclercq, femme Nys Louis, âgée de 46 ans, ménagère, demeurant boulevard d'Halluin, 15, qui faisait mendier son fils François, âgé de 10 ans, rue de la Redoute ; Marie Antoinette-Léocadie, femme Arthur Bulcourt, âgée de 20 ans, coigneuse, demeurant rue de l'Alma, fort Fresez, 35 et Créteur Julia, 14 ans, sans profession, demeurant rue des Fossés, 17, pour mendicité en réunion, rue Nain.

Le père de la dernière, Créteur Adolphe, âgé de 49 ans, ouvrier agricole, a été également l'objet d'un procès-verbal pour emploi d'enfant mineur à la mendicité.

PRINCESSE MAROKO Parfum Nouveau Victor VAISSIER

VOL D'UNE ECHELLE

M. Florentin Vandoorcelaere, entrepreneur de peintures, rue de Tuna, a déposé une plainte entre les mains de la police contre un individu inconnu qui samedi dernier, s'est présenté chez lui pour lui emprunter, au nom d'un restaurant du quartier, une belle échelle ayant une valeur de 25 francs.

Depuis, l'homme n'est plus revenu et l'échelle est toujours absente.

Disons pour finir que le commerçant nommé par le malfaiteur n'a point envoyé personne chez M. Vandoorcelaere.

JAMBE CASSEE

Mme Delphine Monnier, âgée de 76 ans, demeurant rue de Toulouse, 21, est tombée si malheureusement sur le sol, en mettant du charbon dans son poêle, qu'elle s'est fait une fracture du col du fémur gauche. La blessée a été admise à l'Hôtel-Dieu.

CONTRE LE MARCHE A TERME

On nous adresse la note suivante :

« Le Syndicat des Négociants en déchets de Roubaix-Tourcoing, réuni en assemblée générale, décidé à l'unanimité des membres présents : de joindre sa protestation à toutes celles déjà faites contre les excès du Marché à Terme et demande aux Chambres de Commerce de Roubaix-Tourcoing, de bien vouloir intervenir, soit pour la suppression de ce marché, ou tout au moins pour une réglementation sévère qui en éloignerait la spéculation et les joueurs. »

ON FETE UN MEDAILLE DU TRAVAIL

Samedi soir le personnel de la teinturerie Motte-Meillassoux frères était réuni au grand complet pour fêter, saille Cainil, leur camarade Barbieux, qui vient d'obtenir la médaille du travail.

Au nom du personnel, M. Coroille, le plus âgé des teinturiers, a offert au nouveau médaillé un bronze : « Le Travail ». Entré dans l'établissement en 1877, M. Barbieux est entouré de bienveillance générale. C'est ce que lui a dit M. Coroille. Très ému, M. Barbieux a dit combien il était touché de la marque de sympathie dont il était l'objet, puis a invité l'assistance à un banquet servi le soir même en son domicile, 36, rue Duguesclin. Au dessert des toasts ont été portés par M. Jules Hélin et Lannoo qui a charmante fête s'est continuée par un concert improvisé, au milieu de la plus grande confraternité.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION SANITAIRE (Année 1907)

La Commission sanitaire de la 3e circonscription de Lille chargée, pour les cantons de Roubaix et de Lannoy, d'émettre son avis relativement à toutes les questions ressortissant à l'hygiène publique (application de la loi du 15 février 1902), a eu s'accroître, au cours de l'année qui vient de finir, l'importance de ses travaux déjà considérables. Elle a tenu 27 séances, et, bien que n'étant pas au complet, ses sept membres avec son très actif membre adjoint, l'inspecteur du travail de Roubaix, ont eu à rapporter à l'examen de 154 affaires diverses, lesquelles ont nécessité près de 300 pages du copie de lettres ; 91 rapports rédigés par les divers membres ont été discutés en séance ; sans compter les convocations, environ 390 pièces ont été produites.

Ce travail peut se décomposer de la manière suivante :

En ce qui regarde les établissements insalubres, dangereux ou incommodes, la Commission sanitaire a, sur la demande de M. le Préfet, fixé les conditions d'autorisation et de fonctionnement de 48 industries, dans le but de sauvegarder l'hygiène du voisinage. Il est à remarquer que l'instruction de ces affaires réclamant des compétences toutes spéciales, a nécessité parfois la production de rapports très techniques. Le Conseil départemental d'Hygiène a toujours adopté la manière de voir et les conclusions de la Commission sanitaire pour les conditions d'exploitation des industries insalubres à autoriser. Le soin avec lequel toutes ces affaires ont été instruites n'a pas échappé à l'attention du Conseil départemental.

M. le Maire de Roubaix a transmis 75 dossiers à la Commission, se répartissant ainsi :

Fosses septiques 12 ; écuries 7 ; plaintes 3 ; puits contaminés 41 ; écoles privées à établir 2 ; évacuation clandestine des matières fécales à l'égout public 4 ; égouts et cuvettes 4.

Il y a en outre, à compter les lettres et vœux, au nombre de 12, qui n'ont pas encore reçu la suite qu'ils comportent ; mais le souci de ne pas préjudicier à la santé publique sera certainement un stimulant pour que tous ceux qui ont assumé la responsabilité de mener à bien une œuvre assurément la plus utile de toutes n'hésitent pas à homologuer les desiderata formulés. Avec les conseils éclairés de M. Rivière, le directeur du Bureau d'Hygiène, M. le Maire de Roubaix ne pourra que conduire à bien toutes les multiples questions d'assainissement qui se présentent dans un centre aussi industriel que celui de Roubaix.

Mais, par contre, M. le Maire de Wattrelos n'a tranchés à la Commission que 10 dossiers pour rapport et avis. Ce chiffre est loin d'être adéquat à une situation hygiénique aussi inquiétante, pour avoir déjà attiré les critiques de la grande presse parisienne. Mais, cependant, il semble que de bonnes volontés se fassent jour au sein de l'administration municipale de cette ville, et que malgré que la dite commune ait mérité d'être qualifiée la plus pauvre commune de France, il n'en reste pas moins que le premier devoir de protéger la santé de ses habitants.

Ensuite, vient avec 4 dossiers la commune de Croix ; puis, suivent les communes d'Hem, de Flers, de Sailly, d'Ascq, de Lannoy et de Tressin, chacune avec un dossier.

Les vœux suivants, au nombre de 9, émis par la Commission n'ont pas encore été entièrement exaucés. Ils sont relatifs aux objets ci-après :

Répression des fraudes alimentaires : M. Belton.

Evacuation des matières fécales dans les égouts de Roubaix : M. Belton.

Adduction d'eau potable dans les immeubles : M. Demora.

Transport des denrées alimentaires : M. Demora.

Installation d'une vach-rie au parc Barbieux : M. Demora.

Lutte contre l'alcoolisme : M. Bellon.

Insalubrité des voitures de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing

Augmentation des canalisations d'eau potable : M. Demora.

Assainissement des vacheries : M. Demora.

La Commission sanitaire espère que les pouvoirs publics compétents tiendront à honneur, dès le commencement de 1908, de donner à ces vœux la suite qu'ils comportent. Ses membres s'efforceront, comme par le passé, de justifier l'utilité de l'institution, et leur plus belle récompense sera l'encouragement de persévérer que voudront bien leur donner tous ceux qui ont le souci de la responsabilité de cette belle œuvre de la défense et la protection de la santé de tous.

CAISSE D'EPARGNE

Séances des 18 et 19 janvier 1908. Versements : Caisse centrale de Roubaix, samedi, 38.933 fr. ; dimanche, 62.828 fr. ; Lannoy, 6.156 fr. ; Croix, 7.331 fr. ; Wattrelos, 8.304 fr. ; Ascq, 3.905 francs.

Remboursements : Caisse centrale de Roubaix, 25.254 fr. 38 pour le samedi et 33.834 fr. 64 pour le dimanche ; Lannoy, 7.698 fr. 58 ; Croix, 4.332 fr. 44 ; Wattrelos, 11.681 fr. 44 ; Ascq, 815 francs.

Totaux : Versements : 127.457 fr. — Remboursements : 83.597 fr. 48. — Nouveaux livrets, 85.

KARDEK AU GRAND-THEATRE

Kardek viendra donner les samedi 25 et dimanche 26 janvier deux représentations extraordinaires de magnétisme et de spiritisme, avec le concours du plus fort sujet hypnotique du monde, Mlle Léone Guibert, le véritable ex-sujet du docteur Charcot.

Au programme, les *Tables tournantes*, le plus spectaculaire phénomène spirite, qui n'a pas été produit en public jusqu'à présent. Kardek est le seul médecin et magnétiseur dominant des expériences sans truc et sans compère. Le bureau de location sera ouvert à partir de mercredi à 10 heures du matin, à l'Hippodrome.

THEATRE DU FONTENOY

Décidément M. Douu, directeur de notre théâtre, a le talent de faire des salles pleines. Cette diversité des attractions et le grand nombre de salles de spectacle qui attirent tous les dimanches le public roubaisien, rien n'arrête la grande popularité de notre vieux théâtre de la rue Archimède.

Le directeur prend toujours beaucoup de soins pour préparer son programme. Connaissant à fond les goûts de son public, M. Douu ne recule pas devant les frais que lui imposent certaines créations ; il s'applique même à rechercher les belles nouveautés pour les offrir à ses habitués.

Dimanche soir, devant une salle comble, nos excellents artistes ont interprété avec infiniment de talent les *Pirates de la Savane*, le vieux drame à grand spectacle de MM. Bourgeois et Dugué.

Toutes nos félicitations à Mme Vanbauten, à MM. Marcel Pierre, Sterval, Valbert, Masquelier, Henrich et Lamberty.

Toujours gentille et très applaudie, la petite Yvonne Roby.

La Dame de chez Maxim. — Le célèbre vaudeville en 3 actes de M. Georges Feydau fut très bien rendu. Malgré un très petit nombre de répétitions, nos artistes auxquels s'était joint Mlle Jane Bremont, du Grand-Théâtre de Lille, ont enlevé les 3 actes avec une étonnante facilité.

Dimanche prochain : *Les Exilés*, drame de M. Victorien Sardou. *Les Parents de Province*, comédie en un acte de notre concitoyen Claudius Badon.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Raymonde Delannoy, rue Blanchemaille ; Jeanne Vandenbroucke, rue Blanchemaille — Pierre Deneuck, rue des Longues-Haies ; Fernand Vandamme, rue de Blanchemaille ; Marcel Masson, rue du Collège, 137.

MARIAGES. — Entre : Alfred Favrelle, magasinier, rue Lacroix, c. Bayart, 6 et Sophie Warlenis, ménagère, rue de l'Alouette, 28 — Pierre Fouquet, blanchisseur, Châteaubriand, 24 et Marie Poller, journalière rue Châteaubriand, 28.

DÉCÈS — Adèle Corsella, 85 ans, ménagère, rue du Fresnoy, 34 — Sophie Seguin, 80 ans, propriétaire, rue du Pile, 18 — Victor Ramon, 53 ans, cabaretier, rue Neuve, 6 — Catherine Lehaun, 86 ans, propriétaire, rue d'Hem, 23 — Jean Maes, 87 ans, retraité rue Blanchemaille — Frédéric Maffait, 69 ans, apprêteur, rue Blanchemaille — Marie Bailly, 34 ans, ménagère, rue Blanchemaille — Antoinette Lancelot, 15 ans, bécleuse, rue Blanchemaille — Emile Meinsier, 13 ans, employé de commerce, rue Massena — Adèle Leclercq, 67 ans, ménagère, rue de la Potennerie, 25.

MORT-NÉS : 1.

TOURCOING

DISTINCTION HONORIFIQUE

Dans la liste des nouveaux promus dans l'ordre de l'Instruction publique, nous avons relevé avec plaisir le nom de notre concitoyen M. Etienne Delabre, négociant, qui est fait officier d'Académie.

M. Etienne Delabre est né à Tourcoing le 1er mars 1868, de vieille souche tourquennoise. Son père, entrepreneur, appartient longtemps au corps des sapeurs-pompiers en qualité de sous-officier. Il reçoit une éducation soignée. Etienne Delabre est tout à la fois un ardent mutualiste et un fervent des sports, surtout ceux dont la pratique présente le plus d'utilité. Il appartient à la société de Secours mutuels « La Mutuelle », et à cette fête délégué à plusieurs congrès mutualistes. Il assista notamment à celui qui se tint, il y a quelques années, à la Galerie des Machines, à Paris, et dont la séance solennelle fut présidée par M. Emile Loubet, président de la République. A l'Exposition universelle de 1900, Etienne Delabre fusait partie du jury de natation. Il fut l'un des organisateurs des cours gratuits et des épreuves publiques de région du Nord, membre de la Commission internationale de natation de 1905, et 1907 pour la traversée de Paris à la nage, et du Conseil d'administration de la Société d'encouragement à la natation, vice-président de la Société des Enfants de Neptune de Tourcoing, fondateur de l'Aéro-Club du Nord. Nous adressons à notre ami Delabre, notre nouvel officier d'Académie, et les nombreux amis d'Etienne Delabre se réjouiront avec nous de la distinction qui lui échoit.

TENTATIVE DE VOL

M. Edmond Dhaynaut, clerc d'huissier, demeurant rue du Collecteur, 41, constata hier matin, en sortant de chez lui, que des pesées avaient été enlevées sur la porte d'entrée de son habitation.

Il suppose que des malfaiteurs tentèrent de s'introduire en son domicile pendant une absence qu'il fit dans la soirée de dimanche, entre 6 et 7 heures.

M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

VOL DE DEUX BOITES DE CIGARES

M. Louis Caudron, cafetier, Grande-Place, s'est plaint à M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, de la soustraction de deux boîtes de cinquante cigares dépités. Une visite domiciliaire infructueuse a été faite chez deux individus soupçonnés, mais sans résultat.

POIVROTS ENFONCEURS DE PORTES ET BRISEURS DE VITRES

Désiré D..., 47 ans, rattacheur, qui vit séparé de sa femme, alla dimanche soir, mener tapage devant la maison de cette dernière, rue de la Belle-Vue. Hier matin, ivre, il recommença de fois, brisa un carreau. L'agent Voll le mena au poste. Il a été l'objet d'une double contravention pour tapage et ivresse.

Arthur C..., 30 ans, rattacheur, étant ivre, enfonça la porte d'un bistrot le parquet de la porte de l'estaminet Cardon, rue Saint-Jacques, 11. L'agent Olivier, requis, arrêta L..., qui fut conduit devant M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement. Il consent à indemniser le cabaretier des dégâts par lui occasionnés, afin d'éviter la correctionnelle. Il sera poursuivi pour ivresse.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Vers 7 heures, hier soir, un commencement d'incendie s'est produit dans une chambre du 2e étage de la maison d'habitation de M. Léon Salembier, adjoint au maire, rue du Tilleul, 21, par suite de l'échauffement d'une conduite de calorifère. Tout s'est borné à une petite trousse dans le plancher et les pompiers, qui se sont rendus sur les lieux, n'ont pas eu à intervenir.

PLAINTE

M. Louis Dumortier, 25 ans, magasinier, rue du Bus, s'est plaint à la police avoir été frappé dans un estaminet de la rue Saint-Jacques, par deux militaires inconnus. Au cours de la bagarre, la montre en argent du plaignant a disparu.

ACCIDENT DE VOITURE

Hier, vers six heures du soir, Mlle Léonie Mingon, 19 ans, doubleuse, rue des Manufactures, 118, passait Grande-Rue avec ses deux sœurs, lorsque Jace à l'épicerie Lecat, elle fut renversée par un camion aidé d'un cheval appartenant à M. Auguste Deraste, camionneur à Roncq, rue de Bouchaque. La roue de derrière du côté droit du véhicule passa sur le corps de la jeune fille.

La blessée relevée par des passants fut conduite à la pharmacie Capelle où elle reçut les soins de M. le docteur Duquesnoy, qui releva des contusions au côté droit. Mlle Mingon a été reconduite en voiture à son domicile.

AMICALE SÉVIGNÉ. — CHARMANTE FÊTE DE FAMILLE

Nous n'avons pas l'habitude de rendre compte des fêtes au caractère intime organisées par les diverses Amicales de nos écoles. Toutefois nous ne saurions nous dispenser de constater en quelques lignes combien réussie et charmante fut la réunion familiale procurée aux anciennes élèves de l'Institut Sévigné et à leurs familles par l'Amicale de Sévigné.

Nous avons pris un bien vif plaisir en y assistant et en constatant par nous-mêmes le succès si vif remporté par l'Amicale que préside avec tant de tact et de zèle Mme Vanbauten. Nos amis MM. Victor Flament, conseiller général et adjoint au maire, délégué à l'instruction publique, Henri Lorlanne, conseiller général et municipal, plusieurs autres membres de l'assemblée communale, MM. Ringot, proviseur du Lycée, et Gourdon, censeur, M. Demolon, directeur de l'Institut Colbert, plusieurs des professeurs, tous les directeurs et directrices des écoles et bon nombre de leurs adjointe et adjointes s'y étaient rendus avec leur famille.

Mlle Berthe Dugardin, directrice de l'Ecole supérieure Jean Macé, à Lille, avait tenu aussi à assister à cette première fête intime donnée en dehors des locaux de l'école.

La directrice de Sévigné, Mlle Leconte, toutes ses dévouées collaboratrices et toutes les dames et jeunes filles de l'Association qui ont contribué à l'organisation de cette charmante soirée, ont vivement félicités. On ne saurait trop faire pour et pour un coup d'essai c'est un coup de maître.

Nous aimons à croire que des soirées aussi pleines de charme se renouvelleront à intervalles pas trop longs.

EXTRADÉ

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges le nommé Florimond Hubert, 41 ans, né à Morages (Belgique), ouvrier mineur, réclamé par le parquet de Mons pour fait d'escroquerie de faux, sortant de la prison de Béthune.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— M. Bernard Vanhille, 44 ans, domestique chez MM V. Lanicis et Paris, cantonnier, a contracté une distension musculaire au pouce par suite d'une glissade. Docteur Plepont.

— M. Cyrille Desgrenes, 44 ans, chauffeur chez MM. Molle frères, filateurs de coton, a contracté une brûlure infectée du cou-de-pied droit par un épanchement d'eau bouillante. Docteur Delcourt. 15 jours.

— M. Jules Denis, 30 ans, chaudronnier au peignage de MM. Lorthiois frères, rue Charles Wattinne, a été blessé au doigt majeur de la main droite par un éclat de métal. Un abcès consécutif s'est déclaré. Docteur Decouvelaere, 10 jours.

— Chez MM. Paul et Henri Leurent, filateurs de coton, rue de l'Epine, M. Albert Simoens, 29 ans, bâcle r, s'est tordu le pied gauche en marchant sur un rail Decauville. Entorse. Docteur Defosset. 12 jours. — M. Jean Clays, 32 ans, conducteur de machine au peignage de la Tossée, s'est fait une déchirure musculaire de la région dorsale gauche en tournant un graisseur de cylindre. Docteur Leduc, 10 jours.

LIGUE VELOCIPÉDIQUE TOURQUENNOISE

Une assistance nombreuse se pressait dimanche dernier au siège de ladite Ligue, rue de Gand, 128. Aussi, la commission, devant l'heureux résultat de l'appel qu'elle avait fait par la voie des journaux, a-t-elle décidé, au cours de la réunion d'admettre dans son sein trois nouveaux membres qui sont : MM. Gustave Dulal, trésorier des Jeunes Cyclistes, rue de Croix-Rouge ; Louis Six, président de la Pédale Tourquennoise, rue Duguesclin et Eugène Cerf, président de la Jeunesse Cycliste, rue de Flandre, 33.

Il est rappelé aux musiciens de la Fanfare que les répétitions auront lieu à l'avenir le mardi.

Les cyclistes de Tourcoing et des communes des environs de Tourcoing sont informés que des cartes de sociétaire-circulation en Belgique sont à leur disposition chez M. Dhelin, rue de Gand, 128, chez M Delattre rue de Menin, 75, et aux adresses sus-indiquées.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Didier René, rue de la Baille, 6 — Mesdlag Laure, rue du Dahomey, 69 — Fasque Marguerite rue de la Cloche, 3 — Beaurel Léon, rue de Guisnes, 199 — Bourgard Roger, rue du Soudan, 28 — Mercier Solange, rue de Gand — Dubled Pierre, rue Claude-Bernard, 209.

MARIAGE. — Entre : Byca Hubert, rattacheur et Lefebvre Blanche, soigneuse.

DÉCÈS. — Boisseau Louis, 73 ans, rue du Moulin, 97 — Petit Fidéline, 77 ans, rue de Guisnes, 82 — Vanbellinghen Louis, 2 ans, rue de Wasquehal.

AUTOUR DE LILLE

FLERS-LILLE. — A la faveur de la nuit, des cambrioleurs se sont introduits dans l'habitation de M. Florimond Deleporte, dit « Mon Minaise », cultivateur au hameau du Becquel, en escaladant la fenêtre qu'ils avaient réussi à fracturer. Une fois dans la place, ils fouillèrent toutes les dépendances et les meubles. Sous un tas de provisions, ils découvrirent une somme d'argent assez importante, qu'il emportèrent, ainsi que des vêtements, du linge et divers ustensiles de ménage. Avant de se retirer, les voleurs se payèrent une collation aux frais du cultivateur. Celui-ci a constaté leur exploit, au retour de son travail. La gendarmerie de Bailleul est descendue sur les lieux. Des renseignements recueillis, il résulte que le cambriolage a dû être commis par des gens qui connaissaient les habitudes du vieillard.

WILLEMS. — PALMES ACADÉMIQUES. — M. le docteur Lamotte, le très dévoué conseiller général, vient d'être nommé officier d'Académie. Délégué cantonal depuis de longues années, M. le docteur Lamotte est un ami ardent de l'école laïque et républicaine.

Son dévouement, son zèle, son désir d'être agréable, de rendre service, les soins dont il entoure l'enseignement laïque, étaient des titres plus que suffisants à la distinction, unanimement bien accueillie, que vient de lui décerner le gouvernement de la République, dont il est le porte-drapeau dans le canton de Lannoy.

Sports et Jeux

FOOTBALL

A Roubaix. — Equipe II du Stade Roubaisien, incontestable leader du Groupe du Stade Lillois par 4 buts à 3, après une partie très disputée.

COMBATS DE COQS

A Lille. — Brasserie Faidherbe. — Mercredi 22 janvier, concours de coqs, 20 francs pour 60. — Sociétés adhérentes : 1. La grande société d'Hellemmes ; 2. La Coq Fidèle, Roubaix ; 3. Lefebvre, de Fourmies ; 4. Les Bouloangers, de Marcq ; 5. Les 3-Amis, Lille ; 6. Le parc Théo, Lille ; 7. Masurel, Roubaix ; 8. Le Cheval Russe, Lille ; 9. Bertouille, Saint-Amand ; 10. La Bande Joyeuse, Lille ; 11 Morant, Fourmes ; 12. Jean de Lille. Mise au parc à 6 heures à précises.

Le grand concours de coqs de Douai

Dimanche a eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, à l'Hippodrome de Douai, le grand concours international de coqs auquel étaient affectés 6.650 francs de prix.

En voici les résultats :

1er prix, 1000 francs, Desprez, de Sin-le-Noble ; 2e, 700 francs (billet blanc), Spriet, de Blandain (Belgique) ; 3e, 600 fr., Mazurel, de Roubaix ; 4e, 400 fr., Devyver, de Douai ; 5e, 400 fr., Félix, de Neuville-sur-Escaut ; 7e, 225 fr., Riskiskis, d'Aniche ; 8e, 225 fr., Les Rapides, d'Auby ; 9e, 225 fr., Berriaux, d'Aniche ; 10e, 225 fr., Félix Degherre, de Courtrai (Belgique) ; 11e, 225 fr., Le Châteaux, de St-Maurice-Lille ; 12e, 225 fr., Les Garçons Brasseurs, d'Evin-Malmaison ; 13e, 150 fr., Hauttecœur, de Douai ; 14e, 150 fr., l'Etoile de Flers-en-Escrebieux ; 15e, 150 fr., Descature, de Fives-Lille ; 16e, 150 fr., Vicquelooor, de Dorignies-lez-Douai ; 17e, 150 fr., Demarquette, de Roost-Warendin ; 18e, 150 fr., Carlier Alfred, de Carvin ; 19e, 150 fr., Les Fuyards, de Moncheaux ; 20e, 150 fr., Marchand et Desmons, d'Orchies ; 21e, 150 fr., Gourlet, d'Hénin-Liétard ; 22e, 150 fr., d'Hérin et Deleroix, de Waziers ; 23e, 150 fr., Les Bons Coqueleux, de Faumont ; 24e, 150 fr., Lepers, de Douai.

Le clou de la journée a été la lutte entre les Riskiskis, d'Aniche et Mazurel, de Roubaix qui, par trois fois, ont fait match nul.

Les organisateurs ont eu tout le succès que méritaient leurs efforts.

LE NORD

DUNKERQUE

LA PÊCHE A ISLANDE EN 1908. — Une réunion s'est tenue dimanche à la Chambre de Commerce, à laquelle assistait une délégation des marins-pêcheurs pour discuter de concert avec les armateurs, des conditions d'armement pour la campagne de 1908. Les armateurs ont offert les mêmes conditions que l'an dernier auxquelles quelques améliorations avaient été apportées. Mais l'accord n'a pu se faire et les délégués se sont retirés en demandant de soumettre la question à leurs camarades.

Dans l'après-midi, une réunion générale des Islandais a eu lieu à la Bourse du Travail où M. Decoutter, secrétaire du syndical des Inscrits Maritimes a rendu compte de la réunion de la Chambre de Commerce et des démarches faites auprès des armateurs. Il a conseillé aux pêcheurs d'accepter les conditions offertes par ces derniers.

Mais la motion a été repoussée à une forte majorité et, à l'unanimité, les ordres du jour ci-après ont été votés :

Premier ordre du jour : « Les marins islandais réunis en assemblée générale à la Bourse du travail, repoussent énergiquement les conditions d'engagement offertes par les armateurs et demandent à retourner aux anciennes conditions. »

Deuxième ordre du jour : « Les marins islandais, réunis en assemblée générale le dimanche 19 janvier 1908, approuvent pleinement le décret transmis par le ministre de la Marine au président de la République et approuvé par ce dernier le 15 janvier 1908 et voient des félicitations au ministre de la Marine Thomson pour le décret qu'il a bien voulu soumettre et faire approuver en haut lieu. »

Troisième ordre du jour : « Les marins islandais réunis en assemblée générale le dimanche 19 janvier à la Bourse du Travail, votent des remerciements aux camarades Decoutter, secrétaire du Syndicat des inscrits maritimes, ainsi qu'aux délégués Léon Hans, Gustave Léonard, François Hauvy et Vandenbrassch, pour leur courageuse attitude et blâment énergiquement les inconscients qui, embarquant précipitamment, ont empêché de voir aboutir leurs justes revendications. »

Ajoutons que Dunkerque n'armé cette année que 37 navires. C'est le chiffre le plus bas auquel on soit encore descendu. Encore quelques années, l'embarquement à la pêche à Islande ne sera plus qu'un souvenir.

LE SAMEDI 25 JANVIER

NOUS COMMENCERONS

en feuilleton

LA CHIENNE

Par Judith GAUTIER

Sous ce titre sans prétention, l'éminent écrivain a composé un roman de passion aiguë. C'est l'histoire d'une jolie femme qui, abandonnée dès son plus jeune âge, s'est laissé emporter dans le monde luxueux de la haute galanterie et qui, soudainement aimée d'un pur amour qu'elle partage mais dont elle se sait indigne, tente de se régénérer avec une énergie sublime, n'aboutissant hélas qu'à une atroce désillusion qui la tue.

On ne lira pas sans une profonde émotion ces pages si humainement pensées et si délicatement écrites.

FINANCES

Paris, 20 janvier 1908.

Le marché est très ferme, mais ce sont encore les Fonds d'Etats et parmi eux les Russes et l'Extrême-Orient qui sont en progrès. Toutefois notre Rente est inchangée à 95.57. Sociétés de Crédit bien tenues. Le comptoir d'Escompte paiera à partir du 31 courant un acompte de 12.50 brut par action à valoir sur le dividende de 1907 Des demandes suivies portent la Banque Centrale Mexicaine de 619 à 627. Fermeté des Compartiments industriels et de transports ; groupe russe en hausse. Mines ouvertes.

En Banque, Chenaré et Walker se retrouve à 434. L'obligation du chemin de fer du Nord de Parana est soutenue à 412. On demande à 490 l'obligation Forces Motrices de la Haute Durance. L'obligation 5 % du Port de Bahia se tient à 475.50 ; l'augmentation du commerce brésilien s'observe surtout à Bahia qui commande commercialement et géographiquement la région la plus riche de ce pays.

L'action compagnie de l'Ouest Africain Français s'avance à 339 ! Les actions des Maisons de Pesage Economique cotent 128. Bonne tenue à 390 des obligations 5 % Nord du Brésil : les divers gages très précis dont elles jouissent leur confèrent une indiscutable solidité.

Nos chemins de fer sont calmes.

Tablettes d'un Spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris.

TIRAGE FINANCIER

Ville de Paris 1871

Le numéro 715.032 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 1.079 540 — 1.147.582.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :

286199	55797	1066669	12744	270626
313743	909098	1101170	673287	36496

Les 75 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

213837	289453	922330	510871	605664
70575	1098116	1141042	398533	459814
873898	916605	182904	212539	13862
360145	1071316	1253426	933561	60526
1072153	498259	300793	70573	570751
183992	964064	213845	36264	55798
329845	1298331	108884	345403	313632
673298	195141	805697	1207349	280931
1162415	13804	1236727	815767	688770
459820	904422	596296	197408	1266160
1164756	149357	9535	329841	890307
960013	1266156	929975	845377	1285767
318307	4874	270625	1056767	103691
925259	490540	1248765	815761	568738
928976	780531	1117455	1137829	1092243

Par les

TEMPS FROIDS ET HUMIDES

ne consommez d'autre apéritif que le

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur de Banyuls, le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER

par excellence

recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

BANYULS-TRILLES

88969

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

L'escroc aux loteries

Il avait procédé si habilement qu'il espérait échapper à la pénalité qu'il encourait pour ses méfaits, — mais en se servant dans son ardente espérance il comptait sans la vigilance et l'intelligence de M. Delattre, commissaire de police dont on a maintes fois déjà pu apprécier les hautes qualités.

Il y a peu de jours nous avons longuement parlé de cette escroquerie à la loterie que l'inculpé Achille Provost, 22 ans, porteur de bobines à Lille, pratique très adroitement. Il est vrai que l'habitude y est pour quelque chose, déjà en effet, il avait 16 ans à l'époque, il commit une escroquerie semblable au préjudice de la Fanfare des Hales Centrales.

La société « La Prévoyance des Falenciens de Fives » dont le siège social est situé 75, rue Pierre-Legrand, avait organisé, sans autorisation préalable, disons-le, une loterie au profit de ses caisses de secours. Cent mille billets de 0 fr. 10 avaient été tirés et distribués chez la plupart des débitants de tabac de la ville. En décembre, la société apprit par hasard que le tirage même était peut-être plusieurs de ces débitants, il avait retiré les billets et encaissé le montant des recettes.

Le fait était exact. Provost, qui se prétendait délégué à ces fonctions, avait été poursuivi pour délits invendus et il en avait profité pour mettre en poche le produit de la vente.

Et cette somme, environ 1.000 francs exigeant et avaient exigé un reçu — sans difficulté. Provost leur en remit un qu'il signa chaque fois du nom différent.

Les pla